



Les inscriptions scolaires pour l'année 2023-2024 sont ouvertes du 06 mars au 30 juin

Comment s'inscrire ?

Pour qui ?

- Les élèves qui s'inscrivent pour la première fois à l'école
- Les élèves de grande section qui passent en CP
- Les nouveaux arrivants sur la commune de Lesparre



Etape 1 les démarches auprès de la Mairie

- Dépôt du dossier d'inscription complété, daté et signé au service scolaire
- Délivrance du certificat d'inscription

Etape 2 les démarches auprès de l'école

Prendre contact avec la Directrice de l'école pour lui délivrer :

- Le certificat d'inscription
- Le certificat de radiation (si votre enfant a déjà été scolarisé)

Pièces à joindre au dossier

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie du livret de famille ou acte de naissance
- Pièce d'identité des représentants légaux
- Photocopie du carnet de santé à la page des vaccins ou certificat médical
- En cas de séparation ou de divorce, joindre le jugement précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant
- Si votre enfant a déjà été scolarisé fournir le Certificat de radiation
- RIB et mandat pour le prélèvement automatique
- Attestation CAF ou MSA avec le numéro d'allocataire et le quotient familial
Cas particulier : usagers non affiliés CAF ou MSA : dernier avis d'imposition

